

C'est aux documentalistes de s'inscrire et de se désinscrire.

Selon votre situation, voici la procédure à suivre :

1. **Vous arrivez dans l'académie de Versailles** ou vous ne vous êtes jamais inscrit sur une liste de diffusion d'un bassin de l'académie :
 - ➔ Le formulaire d'inscription se trouve à l'adresse suivante :
http://web2.crdp.ac-versailles.fr/cdi/listes_documentalistes/acces.asp
 - ➔ Pour s'inscrire, il faut donner son NUMEN, le code RNE de son établissement, son adresse mail. Un message de confirmation est adressé immédiatement à la personne inscrite. Lorsqu'une personne s'inscrit via l'interface, son nom apparaît le jour même dans la liste.

2. **Vous changez de bassin au sein de l'académie de Versailles**, vous procédez en deux temps :
 - ➔ Se désinscrire de l'ancien bassin :
 - aller sur http://web2.crdp.ac-versailles.fr/cdi/listes_documentalistes/acces.asp
 - s'identifier, effacer le champ courriel puis enregistrer.
 - ➔ s'inscrire dans son nouveau bassin :
 - taper le nouveau RNE, cliquer sur le bouton vérifier, taper son adresse mail puis enregistrer.